

Installation du Centre Interrégional pour la Restauration et la Conservation de l'Écrit - Intervention de M. LIME, Adjoint

M. LLIME : Pour un rappel au règlement sur une question d'ordre du jour et pour dire quelque chose qui me paraît nécessaire sur un problème qui est apparu après la mise en place de l'ordre du jour et qui concerne le CIRCE (Centre Interrégional pour la Restauration et la Conservation de l'Écrit). Je voudrais soumettre une motion au Conseil Municipal à propos de cet organisme.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Rappelez peut-être ce qu'est le CIRCE pour nos collègues.

M. LIME : CIRCE est un nom très barbare, extrêmement barbare, mais dont le mystère s'est un petit peu atténué ces derniers temps. On sait très publiquement deux choses maintenant de cet organisme, d'abord qu'il a une vocation scientifique qui est d'assurer la conservation des documents écrits quels qu'ils soient, puis la deuxième chose qu'on en sait c'est qu'il vient d'être l'objet d'une prise de position assez arbitraire de la part du bureau du Conseil Régional de Franche-Comté.

Quelle prise de position ? Eh bien tout simplement celle de l'implanter à Dole alors même que la Ville de Besançon était candidate et avait fait des offres qui correspondaient pleinement aux attentes et aux exigences sur cette question. A mon sens, la prise de position du bureau du Conseil Régional est arbitraire parce que Besançon disposait d'arguments évidemment et logiquement supérieurs à ceux de Dole.

Je rappelle très rapidement les atouts de Besançon dans cette affaire. Le premier est l'existence à Besançon d'un fonds documentaire considérable, une bibliothèque municipale dont on connaît la richesse, une bibliothèque universitaire, des archives départementales, le dépôt légal régional, c'est-à-dire sans aucune commune mesure bien évidemment avec ce qui peut exister dans une ville comme Dole.

Le deuxième atout de Besançon est la présence dans cette ville du personnel scientifique qui sera inévitablement le partenaire du CIRCE, notamment le personnel des conservateurs de bibliothèques.

Enfin troisième atout, c'est que Besançon a déjà l'expérience du traitement des documents écrits à travers l'autoclave installé depuis quelques années maintenant et qui a traité une partie du fonds documentaire de la bibliothèque municipale.

Le dossier était donc tout à fait clair et la position adoptée par le bureau du Conseil Régional est tout à fait irrationnelle. Quant à l'argument avancé par le Vice-Président Yves-Marie LEHMANN, argument de l'aménagement culturel du territoire régional, à mon sens il ne tient pas. Nous sommes évidemment d'accord pour cet aménagement du territoire régional cela va sans dire, mais à condition... (protestations de M. TOURRAIN) ...de ne pas aboutir comme ici à des solutions qui sont absurdes. A mon sens, le CIRCE c'est d'abord une affaire scientifique qui ne produira par elle-même aucune action culturelle au sens où on l'entend généralement au-dehors d'un tout petit milieu de spécialistes ; on ne voit donc pas au plan culturel quel profit Dole pourrait en tirer.

Il est vrai qu'il y a peut-être dans cette affaire d'autres arguments ; on a entendu le Député Michel JACQUEMIN en avancer pour sa part quelques-uns. Pourquoi Besançon selon lui n'a-t-elle pas été choisie ? Pour deux raisons dit-il que je vous laisse apprécier à leur juste valeur, la première raison c'est qu'il n'y a pas de parking rue de la Bibliothèque, ce qui paraît effectivement tout à fait décisif, la deuxième raison c'est qu'il n'y a pas de politique de lecture publique à Besançon, ce qui est quand même une affirmation tout à fait étonnante, le personnel des bibliothèques jugera !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faut en venir à l'objet de ce rappel au règlement.

M. LIME : J'y viens. Je voudrais donc proposer une motion au Conseil Municipal sur le CIRCE que je vous lis :

«Le Conseil Municipal de Besançon, réuni le 1^{er} juillet 1991, ayant pris connaissance de la position du bureau du Conseil Régional de Franche-Comté et tout en reconnaissant la nécessité d'un aménagement du territoire régional :

- s'étonne du choix de la Ville de Dole comme site d'implantation du CIRCE, alors même que la candidature de la Ville de Besançon présentait des mérites et des avantages incontestablement supérieurs du triple point de vue économique, scientifique et culturel, ainsi que l'établit le dossier déposé à l'appui de cette candidature,

- s'interroge en conséquence sur les motifs réels qui ont déterminé cette prise de position,

- et demande au Conseil Régional de faire reposer son choix définitif sur des critères suffisamment rigoureux pour éviter une décision qui compromettrait dès le départ la viabilité de ce nouvel organisme».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est donc une motion que tu souhaites faire voter par l'Assemblée ?

M. LIME : Oui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, toujours pour un rappel au règlement ?

M. TOURRAIN : Dans le cadre de ce rappel au règlement, je voudrais rappeler précisément que le règlement se base sur un certain nombre d'articles. Vous n'avez invoqué aucun article pour justifier votre intervention, alors que moi j'ai justifié l'ordre du jour et l'autorité du Maire pour assurer la police des assemblées. Vous enfourchez comme on dit des cavaliers à chaque instant, libre à vous. Monsieur LIME, si comme vous y aspirez, vous êtes un jour au Conseil Régional, vous pourrez vous y expliquer. Vous avez laissé passer ici un nombre de chances considérables en matière de culture, notamment le Centre Chorégraphique qui est parti à Belfort ; vous n'avez alors pas fait tellement d'histoires lorsque les Belfortains l'ont récupéré. Vous voulez prétendre que la culture c'est la gauche ; c'était comme le social, le social c'était vous, ce n'est pas vrai. Le social ce n'est pas vous, la culture ce n'est pas vous, vous n'en avez pas le monopole !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, ne mélangez pas tout ! La danseuse, vous n'en vouliez pas. Combien de fois vous nous avez dit ici même, mais oui vous vous êtes expliqué largement. Alors si nous ne voulions pas nous non plus être danseurs ! là-dessus nous nous rejoignons à cette époque-là. Alors ne rappelez pas ces souvenirs. Simplement, l'Adjoint a constaté que dans l'ordre du jour, un problème qu'il considérait comme important n'était pas inscrit. Il pouvait le mettre peut-être en ordre du jour complémentaire, vous auriez réagi de la même façon ! Il demande un rappel au règlement simplement pour nous présenter une motion qu'il souhaite faire adopter, et je le rejoins totalement, par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal peut toujours être saisi d'une motion par la voix de son Président, il vous demande de la mettre aux voix ou pas. Alors maintenant vous avez entendu et vous savez le sens de l'intervention de l'Adjoint Bernard LIME, il s'agit simplement de demander au Conseil Régional dans sa séance plénière, de revoir les conditions dans lesquelles le CIRCE qui était prévu sur Besançon et sur Dole avec des dossiers qui étaient tout à fait valables et d'un côté et de l'autre, pour quelles raisons autres que politiques ce choix a été fait par le bureau. Mais ce sera en séance publique, vous aurez l'occasion de vous en expliquer. Donc, je demande au Conseil Municipal d'accepter la motion présentée par l'Adjoint Bernard LIME.

Cette motion est adoptée à la majorité, 7 Conseillers votant contre, 1 s'abstenant et 1 ne prenant part au vote.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais expliquer notre vote et puis le non-vote de M. ALAUZET. Je crois qu'on manque d'éléments pour débattre de la motion de M. LIME.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est une motion de protestation si j'ai bien compris, qui ne va pas au fond des choses.

Mme FOLSCHWEILLER : Mais nous ne connaissons pas les motivations du Conseil Régional.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est pourtant facile à comprendre. Il n'y a pas d'autre rappel au règlement sur un article quelconque dudit règlement ? Vous savez Monsieur TOURRAIN, je suis assez large quand même pour que le rappel au règlement soit l'occasion peut-être pour l'un ou l'autre de se manifester sur un point qui n'est pas précisé dans l'ordre du jour et qui est d'actualité. Et vous en avez déjà largement profité.